



VILLE DE
CHARTRES



VILLE DE
CHARTRES

RSA ET CMU

Vous êtes en situation difficile, peut-être avez-vous le droit au Revenu de Solidarité Active et à

la Couverture Maladie Universelle.

RSA

Le Revenu de Solidarité Active est une prestation en argent destinée à garantir à ses bénéficiaires un revenu minimum, qu'ils soient ou non en capacité de travailler.

Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API). Il est versé, pour le compte du Conseil départemental, par la CAF d'Eure-et-Loir ou la MSA Beauce Cœur de Loir.

Pour plus d'information sur le RSA, veuillez visiter le site internet du ministère des solidarités et de

la cohésion sociale :

rsa.gouv.fr/

CAF D'EURE-ET-LOIR

Du lundi au jeudi de 08h15 à 17h00 et le
vendredi de 08h15 à 16h00.

Contact

10, rue Charles-Victor Garola

28035 Chartres Cedex

Tél. : 0810 25 28 10

Site : caf.fr

MSA : ÉTABLISSEMENT D'EURE ET LOIR

Contact

5 rue Chanzy
28037 Chartres Cedex

Tél. : 02 37 30 45 00

Fax : 02 37 30 45 55

Site : msa-beauce-coeurdeloire.fr

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est une prestation sociale permettant l'accès au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie.

Pour plus d'informations visitez le site internet de la [CMU](#) :

cmu.fr

GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ
MENTIONS LÉGALES
PLAN DU SITE

1. **CONTACTS**
2. **LE PÔLE ADMINISTRATIF**
3. **MAGAZINE**